

RAPPORT
DE SUIVI DES COMMENTAIRES REÇUS DANS LE CADRE
DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
DU 19 MAI AU 3 JUILLET 2015
**Présentation des plans d'aménagement forestier intégré
tactiques (PAFIT) 2013-2018**

Direction générale du secteur nord-ouest

Le 3 juillet 2015

RAPPORT

**DE SUIVI DES COMMENTAIRES REÇUS DANS LE CADRE
DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
DU 19 MAI AU 3 JUILLET 2015
Présentation des PAFIT 2013-2018**

Produit le 3 juillet 2015

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale du secteur nord-ouest
1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838
Télécopieur : 819 755-3541
Courriel : Nord-du-Quebec@mffp.gouv.qc.ca

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est accessible en ligne uniquement à l'adresse <http://mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/nord-du-quebec.jsp> .

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2015
ISBN : 978-2-550-74074-2

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique	2
3. Principes devant guider la consultation	2
4. Unités d'aménagement visées par la consultation publique	3
5. Déroulement de la consultation	3
6. Bilan de la consultation publique	4
7. Principaux commentaires reçus.....	5
Annexe 1 – Avis public.....	17

1. Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), adoptée en mars 2010, apporte des changements importants dans les rôles et responsabilités liés à la planification forestière. Elle accorde, entre autres, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) l'entière responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS).

Elle exige également que ces plans soient soumis à une consultation publique. Il est aussi prévu que la modification de ces plans et leur mise à jour donnent lieu à une consultation publique.

Par ailleurs, les plans d'aménagement spéciaux et leurs modifications n'ont pas à faire l'objet d'une consultation publique si le ministre estime que leur application est urgente, notamment lorsqu'il l'estime nécessaire pour éviter la dégradation ou la perte de bois (art. 61 de la loi).

En même temps, le ministre réalise des consultations distinctes auprès des communautés autochtones sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, puisque ces consultations font l'objet d'un processus spécifique.

2. Objectifs de la démarche

La consultation publique vise à :

- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestier;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre la meilleure décision possible compte tenu des circonstances.

3. Principes devant guider la consultation sur les PAFI

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré est guidée par les principes suivants :

- la consultation doit être empreinte de transparence et d'objectivité;
- la population doit pouvoir s'exprimer dans un environnement réceptif à ses commentaires;
- l'information doit être facilement accessible à la population et la publicité entourant l'activité de consultation doit être adéquate;
- un contact direct et personnalisé avec les personnes ou les groupes visés doit être privilégié, afin de mieux comprendre les intérêts, les valeurs et les besoins et en tenir compte dans les plans.

4. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

- PAFIT 2013-2018 : 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65, 026-66, 085-51, 085-62, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65, 086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64.

5. Déroulement de la consultation

La consultation publique sur les modifications des plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) 2013-2018 s'est déroulée du 19 mai au 3 juillet 2015.

Des lettres personnalisées ayant trait à la tenue de cette consultation ont été envoyées aux représentants des communautés autochtones concernées par la consultation.

Un avis public a été publié dans certains médias locaux et régionaux afin d'inviter la population à participer à la consultation. Un communiqué de presse a aussi été rédigé et mis sur le fil de presse. Des invitations ciblées ont également été envoyées à certaines personnes ayant démontré de l'intérêt à être informées des consultations, ainsi qu'à certaines associations et certains organismes locaux et régionaux.

Voici la liste des médias dans lesquels l'avis public (annexe 1) est paru avant la période de consultation :

Médias
La Sentinelle
Le Citoyen Abitibi Est
Le Citoyen Abitibi Ouest

6. Bilan de la consultation publique

Région : Nord-du-Québec

Dates de la consultation	19 mai au 3 juillet 2015
---------------------------------	--------------------------

Rencontres d'information				
Date	19 mai 2015	21 mai 2015	19 mai 2015	20 mai 2015 et 3 juin 2015
Lieu	Lebel-sur-Quévillon	Beaucanton	Matagami	Chibougamau
Nombre de participants	4	0	1	1 et 0

Nombre de personnes ayant consulté les plans dans les bureaux de la Direction de la gestion des forêts du Nord-du-Québec	0
---	---

Nombre de personnes ou d'organismes ayant émis des commentaires		
Personnes	Organismes	Total
1	3	4

7. Principaux commentaires reçus

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>Citoyen Préoccupation relative à la localisation des travaux</p>	026-61		Il n'y a pas de localisation des travaux dans le PAFIT. Ces éléments apparaissent au PAFI opérationnel.
<p>SEPAQ Localisation des milieux humides d'intérêt (MHI).</p> <p>Demande à être consulté concernant le projet d'aires d'intensification de la production de matière ligneuse (AIPL) dans les deux réserves fauniques visées.</p>	<p>026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65 et 086-66</p> <p>026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65 et 086-66</p>	<p>Aimerait savoir si un processus de consultation est prévu pour l'identification des MHI.</p> <p>Lorsque l'information sur la désignation des MHI sera complète, il serait pertinent de diffuser l'information auprès des intervenants concernés et de prévoir une carte dans le prochain PAFIT.</p>	<p>Un processus de consultation n'est pas prévu, mais une recherche d'information pertinente sera faite. Ainsi, si la SEPAQ a des informations pour permettre d'identifier des milieux humides de grande valeur, nous recueillerons l'information et nous évaluerons la possibilité de l'intégrer à notre planification.</p> <p>Lorsque nous reprendrons les travaux sur les AIPL dans le cadre des TLGIRT, nous pourrions recueillir l'ensemble des préoccupations.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>SEPAQ</p> <p>Les enjeux et objectifs locaux, en l'absence de TLGIRT, sont très peu représentatifs des besoins et enjeux des différents utilisateurs du territoire tels que les territoires fauniques structurés, les villégiateurs et les MRC. Les notions de protection du paysage et de l'habitat aquatique sont très importantes pour la SEPAQ.</p> <p>Détails de la légende concernant le degré d'altération sur les cartes présentées à ce sujet dans le PAFIT.</p> <p>Stratégie retenue concernant les coupes partielles et coupes à rétention variable.</p>	<p>026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65 et 086-66</p> <p>026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65 et 086-66</p> <p>026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65 et 086-66</p>	<p>Demande à ce qu'il y ait un mécanisme permettant aux intervenants de faire part de leurs enjeux et préoccupations afin qu'ils puissent être considérés et introduits dans le PAFIT.</p> <p>Demande à ce que la légende soit la même que les autres régions soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vert, pour un degré d'altération faible - jaune, pour un degré d'altération moyen - rouge, pour un degré d'altération élevé <p>Inscrire dans le PAFIT que l'application de coupes partielles et de coupes à rétention variable peut répondre à des enjeux de différents intervenants sur le territoire tel que la protection du paysage et d'habitats. Favoriser, dans la localisation des coupes partielles et à rétention variable, les secteurs sensibles ou les sites d'intérêt.</p>	<p>Nous prenons note de l'intérêt de la SEPAQ sur les enjeux de paysages et d'habitats aquatiques. Ces éléments seront considérés lors de la détermination des enjeux avec les TLGIRT.</p> <p>Le MFFP fera une révision de ces points dans tous les PAFIT et procédera aux ajustements nécessaires.</p> <p>Il s'agit de solutions intéressantes. Ces enjeux pourront faire l'objet d'échanges aux TLGIRT afin de déterminer les enjeux qui pourraient être entérinés et intégrés dans une prochaine version du PAFIT.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>Tembec</p> <p>La certification est surestimée dans l'introduction et une présentation des grandes sections du PAFIT devrait être insérée.</p> <p>Difficulté de se retrouver dans les tableaux et figures du document.</p> <p>Aucune mention de l'Entente MFFP-CIFQ dans le PAFIT.</p> <p>Les descriptions des ressources sont génériques ce qui fait qu'il est difficile de voir ce qui est propre à l'unité d'aménagement spécifiquement et ce qui correspond à une description de la région Nord-du-Québec.</p> <p>Dans la section 2 « Historique de la gestion des forêts », il n'y a aucune mention de la nouvelle gouvernance.</p>	<p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p>	<p>Présenter les grandes sections qui sont contenues dans le PAFIT dans l'introduction.</p> <p>Insérer une numérotation pour les tableaux et figures.</p> <p>Faire mention de l'Entente MFFP-CIFQ dans la section 1.3 Politique du Ministère à l'égard de la certification, puisque celle-ci joue un rôle majeur dans la détermination des rôles et responsabilités en matière d'aménagement forestier.</p> <p>Faire une distinction qui permettra de voir ce qui est lié à l'unité d'aménagement et ce qui l'est à la région Nord-du-Québec.</p>	<p>L'introduction sera modifiée en tenant compte des commentaires.</p> <p>Le MFFP fera une révision de ces points dans tous les PAFIT et procédera aux ajustements nécessaires.</p> <p>Le MFFP fera une révision de ce point dans tous les PAFIT et procédera aux ajustements nécessaires.</p> <p>Le MFFP fera une révision de ce point dans tous les PAFIT et procédera aux ajustements nécessaires.</p> <p>Le MFFP fera une révision de ce point dans tous les PAFIT et procédera aux ajustements nécessaires.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>Tembec</p> <p>Il y a mention de la compagnie Fortress Paper qui s'est engagée à relancer l'ancienne usine de Domtar à Lebel-sur-Quévillon afin de produire de la pâte de rayonne.</p> <p>Dans la section 4.2.2 « Utilisation actuelle du territoire », aucune carte représentant les mines et les projets sérieux n'est insérée.</p> <p>Il est mentionné : «... titulaires de permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionnement une usine de transformation du bois possèdent des droits sur le territoire ». Cette phrase laisse croire qu'il s'agit d'une UA en particulier.</p> <p>Dans la section 4.2.2 « Utilisation actuelle du territoire », sous-section « Utilisation du territoire par les Autochtones », il n'y a pas de précision quant au territoire utilisé par ceux-ci.</p>	<p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p>	<p>Si cette information n'est plus d'actualité, il suggère d'enlever ou de modifier cette mention.</p> <p>Afin d'avoir une idée de l'empreinte de l'industrie minière sur le territoire, aimerait obtenir une carte qui représente les mines et les projets sérieux en mentionnant la date à laquelle celle-ci a été mise à jour.</p> <p>Mentionner que les titulaires de permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionnement une usine de transformation du bois sont sur le territoire de la région Nord-du-Québec.</p> <p>Faire une précision sur le territoire. Est-ce pour l'unité d'aménagement ou la région?</p>	<p>Le MFFP fera une révision de ce point dans tous les PAFIT et procédera aux ajustements nécessaires.</p> <p>Un lien Internet vers « Rapport sur les activités minières annuelles du Québec », qui contient les cartes des projets miniers en activité et qui met annuellement l'information sur l'exploration et l'exploitation minière à jour, sera introduit.</p> <p>Le texte sera modifié de manière à éliminer toutes ambiguïtés.</p> <p>Le MFFP fera une révision de ce point dans tous les PAFIT et procédera aux ajustements nécessaires.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>Tembec</p> <p>Dans la section 4.2.2, sous-section « Utilisation du territoire par les Autochtones », il y aurait lieu de mettre à jour le statut des signatures des ententes Programme de participation autochtone à l'aménagement forestier intégré et à la mise en valeur des ressources du milieu forestier (PPA) et la participation à la TLGIRT.</p> <p>Demande si les Algonquins auront un siège à la nouvelle TLGIRT.</p> <p>L'information inscrite à la fin de la section sur l'utilisation du territoire (page 31) ne devrait pas être à cet endroit, car elle ne se réfère pas à celle-ci.</p> <p>Dans la section 4.2.3 « Territoire d'analyse », la liste des sites ainsi que les modalités associées pourraient être mises en annexe de façon générique.</p>	<p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p>	<p>Mentionner que les TLGIRT ont été dissoutes depuis 2013 en raison de la nouvelle gouvernance.</p> <p>Également, mentionner la participation de Pikogan à la CRRNT de l'Abitibi en 2014-2015 et celle du Conseil de la nation attikamek jusqu'en 2015 à la CRRNT Mauricie.</p> <p>La section pour ces trois paragraphes pourrait être nommée autrement ou faire l'objet d'une section différente.</p> <p>Un document de base pourrait être préparé pour toute la province et par la suite bonifié par des informations locales.</p>	<p>La dissolution des TLGRIT et la nouvelle gouvernance sont abordées à la section 5. À la suite des commentaires reçus lors des consultations publiques, des modifications seront aussi apportées à la section 1 afin de bien expliquer ce sujet. Cet élément ne sera donc pas traité dans cette section.</p> <p>Le commentaire d'inclure les participations des communautés autochtones à d'autres TLGIRT ou CRRNT que celles du Nord-du-Québec n'a pas été retenu.</p> <p>Le MFFP fera une révision de ce point dans tous les PAFIT et procédera aux ajustements nécessaires.</p> <p>Un lien Internet au RNI sera introduit. Des modifications au texte seront ajoutées s'il y a des particularités à l'UA. Une carte des aires protégées sera ajoutée.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>Tembec</p> <p>Dans la section 4.2.3, la phrase « L'objectif d'établissement des FHVC consiste donc à gérer ces forêts de façon à préserver ou à renforcer les hautes valeurs pour la conservation » n'est pas complète.</p> <p>Dans la section 4.2.3 « Territoire d'analyse », sous-section « Éléments de la certification forestière », il manque une description sur le suivi des plantations exotiques.</p> <p>Un point devrait être ajouté dans la section 5.1 « Enjeux et objectifs provinciaux » concernant le rôle des indicateurs.</p> <p>Dans la section 5.1 « Enjeux et objectifs provinciaux », il manque un VOIC sur les milieux riverains.</p> <p>Concernant le point sur le rétablissement du caribou forestier, un ajout pourrait être fait concernant le plan caribou et l'addenda de la harde Detour.</p> <p>Une section pourrait être ajoutée dans la section 5.2 « Enjeux et objectifs régionaux » sur l'enjeu de répondre aux besoins de l'industrie.</p>	<p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p>	<p>Il pourrait être ajouté à la fin de cette phrase :</p> <p>« ... et ce, selon les critères présentés au principe 9 de la norme boréale ».</p> <p>Décrire le suivi associé aux plantations exotiques (vitalité, envahissement).</p> <p>Ajouter comme utilité des indicateurs d'évaluer la performance de l'aménagement forestier.</p> <p>Ajouter un VOIC sur l'enjeu des milieux riverains.</p> <p>Une mention pourrait être faite selon laquelle le plan caribou et l'addenda de la harde Detour peuvent être consultés au bureau du Ministère.</p> <p>Ajouter une section sur l'enjeu de bien répondre aux besoins des industries et usines en place.</p>	<p>Étant donné que FSC est en train de modifier la norme boréale, la précision demandée pourrait être caduque lors du changement de norme. Nous préférons laisser la version originale du texte.</p> <p>Dans les UA où il y a des plantations exotiques, une phrase sera ajoutée pour préciser que les plantations exotiques profitent du même suivi que les autres plantations.</p> <p>Le MFFP fera une révision de ce point dans tous les PAFIT et procédera aux ajustements nécessaires à la section 5 plutôt qu'à la section 5.1.</p> <p>Dans le cadre du PAFIT 2013-2018, le travail est en cours, mais n'est pas assez avancé pour y être introduit.</p> <p>Une phrase sera ajoutée afin d'informer le lecteur que le plan caribou et l'addenda peuvent être consultés au bureau du Ministère (section 5).</p> <p>Nous ne jugeons pas nécessaire d'introduire cet enjeu dans le PAFIT, puisqu'il est implicite au document.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>Tembec</p> <p>À la section 5.2, on dirait qu'il y a un paragraphe orphelin à propos des premières nations.</p> <p>Une mention pourrait être ajoutée dans la section 5.3 « Enjeux et objectifs locaux » concernant les enjeux locaux soulevés par les anciennes TLGIRT.</p> <p>Section 5.3 « Enjeux et objectifs locaux » sous-section autochtone, malgré le fait que les préoccupations n'ont pas mené à l'élaboration de VOIC, celles-ci sont tenues en compte lors de l'harmonisation des secteurs.</p> <p>La section 6.2 pourrait être bonifiée afin qu'elle aborde les points de l'indicateur 6.3.16 de la norme Boréale FSC (plan de gestion des voies d'accès).</p> <p>La cible de maintenir les proportions actuelles de peuplements mixtes et feuillus ne permet pas d'atteindre l'objectif du VOIC 1.101.100 qui est de réduire l'écart entre les forêts aménagées et la forêt naturelle – enfeuillage.</p>	<p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p>	<p>Mettre le paragraphe au bon endroit.</p> <p>Mentionner que les anciennes TLGIRT ont soulevé des enjeux locaux lors de la première version du PAFIT.</p> <p>Préciser que même si les préoccupations n'ont pas mené à l'élaboration de VOIC, celles-ci sont considérées lors de l'harmonisation des secteurs.</p> <p>Ajouter à la section 6.2 les points de l'indicateur plan de gestion des voies d'accès en plus des rôles et responsabilités liés à l'établissement des infrastructures.</p> <p>Une réduction de la proportion serait à envisager, car il y a présentement surabondance de feuillus.</p>	<p>Le MFFP fera une révision de ce point dans tous les PAFIT et procédera aux ajustements nécessaires.</p> <p>Des discussions auront lieu entre le MFFP et le GREIBJ concernant leurs préoccupations sur les enjeux des anciennes TLGIRT. Le MFFP pourra adapter, selon le cas, le PAFIT.</p> <p>Le MFFP fera une révision de ce point dans tous les PAFIT et procédera aux ajustements nécessaires.</p> <p>Dans le cadre du PAFIT 2013-2018, le travail est en cours, mais n'est pas assez avancé pour y être introduit.</p> <p>Le VOIC sera retravaillé de manière à ne pas créer d'ambiguïté.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>Tembec</p> <p>Dans la section 6.3.3 « Stratégie retenue », faire une mention liée aux besoins des usines.</p> <p>Aucune section sur le bilan de la période quinquennale précédente. Se demande si la stratégie dans les cinq dernières années a été respectée et s'il y a du rattrapage à faire.</p> <p>S'assurer que tous les points du critère 7.1 de la norme FSC sont couverts dans le PAFIT ou les documents afférents.</p>	<p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p> <p>085-51, 085-62, 087-51 et 087-63</p>	<p>Faire mention que l'aménagement vise à répondre aux besoins des usines.</p> <p>Ajouter une section sur le bilan de la précédente période quinquennale.</p> <p>Dresser une liste globale des documents afférents au plan et qui sont utilisés dans le cadre de l'aménagement.</p>	<p>Nous ne jugeons pas nécessaire d'introduire cet élément au PAFIT puisqu'il est implicite au document.</p> <p>Dès que nous aurons terminé la réalisation de notre bilan, nous le rendrons disponible.</p> <p>Le MFFP fera une révision de ce point dans tous les PAFIT et procédera aux ajustements nécessaires.</p>
<p>Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ)</p> <p>Préoccupation au sujet des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT).</p> <p>Le GREIBJ désire voir la planification quinquennale pour mieux comprendre le PAFIT.</p>	<p>Toutes les UA</p> <p>Toutes les UA</p>	<p>Le Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James veut que les enjeux qui ont été discutés dans les anciennes TLGIRT, avant janvier 2014, soient pris en compte dans le PAFIT 2013-2018.</p> <p>Le GREIBJ souhaite voir les cartes concernant la planification.</p>	<p>Des discussions auront lieu entre le MFFP et le GREIBJ concernant leurs préoccupations sur les enjeux des anciennes TLGIRT. Le GREIBJ devra valider les enjeux entérinés lors des rencontres des anciennes TLGIRT et en faire part au MFFP pour adapter, selon le cas, le PAFIT.</p> <p>Il n'y a pas de cartes de planification dans le PAFIT. Celles-ci se trouvent dans le PAFIO seulement.</p> <p>Ainsi, une demande pourra être faite au MFFP pour les obtenir selon les besoins du GREIBJ.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ)</p> <p>S'assurer que la productivité des sites récoltés, sujets à l'envahissement par les éricacées et à la paludification, ne diminue pas après coupe.</p>	<p>Toutes les UA</p>	<p>La cible des VOIC liés à ces deux enjeux de productivité forestière devrait être de maintenir la productivité forestière dans le territoire.</p> <p>Élaborer un VOIC sur la paludification pour les UA 085-62, 086-63, 086-66, 087-51, 087-63 et 087-64.</p>	<p>Le MFFP partage les préoccupations soulevées par le GREIBJ. Dans le cadre du chantier sur la production de bois, entre autres, le MFFP développe son expertise et rassemble l'information requise pour élaborer des solutions. Ces éléments seront des intrants importants qui permettront d'alimenter les TLGIRT sur ce sujet.</p> <p>Également, le MFFP effectue des essais sylvicoles pour améliorer l'effort de remise en production de ces sites pour favoriser le maintien, voire l'augmentation du rendement. Des projets de recherche se font dans notre région dans l'optique d'optimiser l'utilisation de nos ressources et le rendement des sites. Le MFFP est en réflexion continue sur la remise en production de ces secteurs afin que les travaux soient opérationnellement et économiquement réalisables.</p> <p>Concernant la modification de cible ou l'élaboration d'un VOIC pour certaines UA, le travail est en cours, mais n'est pas assez avancé pour y être introduit. Les travaux pour le PAFIT 2018-2023 débutent cet automne et ce sujet sera discuté avec les TLGIRT.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ)</p> <p>Augmentation du degré d'altération de l'UTA Sud de la 086-65.</p> <p>Préoccupation concernant le suivi des interventions forestières.</p> <p>Rapport annuel des interventions forestières</p> <p>Cartes présentées en double.</p>	<p>086-65</p> <p>Toutes les UA</p> <p>Toutes les UA</p> <p>Toutes les UA</p>	<p>Demande une explication sur le degré d'altération puisque le milieu régional a soumis un projet de forêt de proximité.</p> <p>Le GREIBJ craint que des superficies soient oubliées et aimerait obtenir un sommaire des superficies vues et un bilan des années antérieures.</p> <p>Le GREIBJ aimerait obtenir une copie de ceux-ci.</p> <p>Aimerait que les cartes en double soient retirées du PAFIT.</p>	<p>Le degré d'altération de l'UTA 1, dans l'UA 086-65, a été augmenté afin de conserver le niveau de l'UTA 2, au nord, à un niveau faible. Ces cibles d'altération permettront, en gérant de façon optimale l'impact sur la possibilité forestière, de répartir les coupes en fonction des enjeux du territoire.</p> <p>Le MFFP est soucieux de la qualité des interventions sur le territoire et possède à cet effet un système de suivi des interventions forestières qui permet de s'assurer de leur qualité et leur quantité sur le territoire. Le système de suivi et contrôle est aussi encadré dans le système de gestion environnementale ISO 14001. La section 7 sera adaptée afin de préciser la nature des suivis d'intervention forestière réalisés.</p> <p>Les RATF ne faisant pas partie des PAFIT, cette demande pourra être faite auprès du MFFP afin de les obtenir.</p> <p>Les PAFIT seront révisés afin de faire les ajustements nécessaires.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ)</p> <p>Préoccupation au sujet des légendes des cartes, d'erreur de localisation et mention relative à la Municipalité de la Baie-James.</p> <p>Aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL)</p> <p>Forêt de proximité</p>	<p>085-51, 086-52, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64</p> <p>Toutes les UA</p> <p>086-65</p>	<p>Demande à ce que le tout soit corrigé.</p> <p>Les informations devraient être retirées du PAFIT.</p>	<p>Le MFFP fera une révision de ces points dans tous les PAFIT et procédera aux ajustements nécessaires.</p> <p>Les AIPL sont des projets à venir et le MFFP considère comme important d'en faire mention. Nous avons toutefois bien pris note des UA peu productives où il y a peu de possibilités d'y établir des AIPL et ces sections seront ajustées dans la version finale du PAFIT. Nous faisons référence aux UA 085-62, 086-63, 086-66 et 026-61.</p> <p>Les forêts de proximité ne font pas partie du PAFIT 2013-2018. Elles seront prises en considération selon le développement du dossier dans le PAFIT 2018-2023.</p>

Annexe 1 – Avis public

Avis public

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

CONSULTATION PUBLIQUE

PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUES 2013-2018

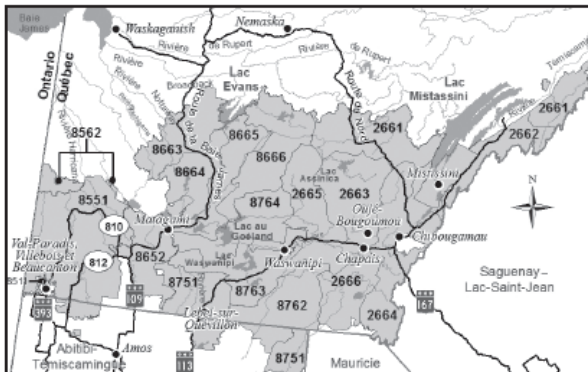
Du 19 mai au 3 juillet 2015, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs organise une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) 2013-2018 du territoire public du Nord-du-Québec. La population est invitée à faire part de ses préoccupations à l'égard de ces plans.

Le PAFIT donnent les orientations générales qui encadrent les stratégies d'aménagement forestier. Le Ministère tiendra des séances d'information lors desquelles un représentant présentera les plans et répondra aux questions.

CALENDRIER DES RENCONTRES DE CONSULTATION		
UNITÉS D'AMÉNAGEMENT	DATE et HEURE	LIEU
8751*, 8762, 8763 et 8764	19 mai 2015 dès 19 h	Lebel-sur-Quévillon: salle n° 2 de l'hôtel de ville (500, place Quévillon).
8551*, 8562	21 mai 2015 dès 19 h	Beaucanton: salle de conférence, 2 ^e étage de l'édifice municipal (2709, boulevard du Curé-McDuff).
8652*, 8663, 8664, 8665, 8666	19 mai 2015 dès 19 h	Matagami: salon Xstrata de l'Hôtel-Motel Matagami (99, boulevard Matagami).
2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666	20 mai et 3 juin 2015 dès 19 h	Chibougamau: salle du Conseil de l'hôtel de ville (650, 3 ^e Rue).

* Ces unités d'aménagement (UA) font l'objet d'une consultation pour des modifications aux plans et les autres unités d'aménagement sont présentées pour la première fois.

Vous pouvez également consulter les PAFIT durant toute la durée de la consultation et émettre vos commentaires au mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-aménagement.jsp ou dans les bureaux du Ministère durant les heures d'ouverture.



Unité de gestion de Chibougamau
624, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Téléphone: 418 748-2647

Unité de gestion de Lebel-sur-Quévillon
1121, boul. Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone: 819 755-4838

Unité de gestion de l'Harricana-Nord
1122, route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone: 819 444-5238

Unité de gestion de Mont-Plamondon
645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone: 819 339-7521

IMPORTANT : Pour être informé des prochaines consultations publiques du Ministère pour la région du Nord-du-Québec, faites-en la demande à christine.morin@mffp.gouv.qc.ca, en inscrivant Demande d'inscription sur la liste de diffusion dans l'objet de votre courriel.



Québec

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 